

Tout ce que

tu dois savoir

sur les résultats

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



**MON
MASTER**

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes

**On réponds à
tes questions**



Si tu es accepté-e ou en attente

Sur Parcoursup

Si tu as reçu une proposition d'admission, c'est que ta candidature a été acceptée. **Surtout pense à répondre dans les délais indiqués sur la plateforme.** Une absence de réponse peut entraîner la perte de ta place.

- Si tu préfère attendre encore un autre vœu : tu peux valider provisoirement car tu garde alors une place dans une formation et tu laisse une chance aux autres formations pour lesquelles tu es en attente.
- Si c'est la formation que tu souhaites le plus tu peux accepter définitivement et renoncer à tous tes autres vœux.

Si tu es en liste d'attente, rien n'est joué : les classements évoluent tout au long de la procédure au rythme des désistements. **Tu peux regarder ta place dans la file d'attente et comparer avec la dernière place acceptée l'année dernière** (attention ça change chaque année).



Si tu es accepté-e ou en attente

Sur Mon Master

Pareil ! Tu peux valider ton vœu provisoirement ou définitivement selon que tu préfère attendre d'autres résultats, cela va évoluer tous les jours. Attention si tu accepte provisoirement tu perds les autres admissions reçues le même jour mais tu garde tes vœux encore en attente.

Ton vœu doit être validé définitivement le 16 juin sinon il sera perdu !

Ne refuse pas une proposition !

Non seulement tu perds le vœu définitivement et tu ne pourra pas le redemander en phase complémentaire mais tu ne pourras en plus pas faire de recours au rectorat si tu n'a pas d'autres propositions d'admissions.



Si tu es refusé-e

Pas de panique ! il y a la phase complémentaire !

Parcoursup

À partir du 5 et jusqu'au 8 juin tu dois classer tes vœux en attente par ordre de préférence et à partir du 11 juin et jusqu'au 8 septembre, la phase complémentaire permet également de formuler de nouveaux vœux (10) dans les formations qui disposent encore de places. Même si tu n'as pas été candidat en phase initial ou que tu as déjà accepté une proposition d'admission tu peux participer.

Toutes les formations n'y sont plus dans la phase complémentaire car il n'y a plus que là où il reste des places.



Si tu es refusé-e

Pas de panique ! il y a la phase complémentaire !

Mon Master

Du 19 juin au 19 juillet tu peux participer à la phase complémentaire si tu n'as accepté aucune admission définitivement. Même si tu n'as pas participé à la phase initiale tu peux y candidater. Entre le 19 et le 25 juin tu peux alors classer par ordre de préférence les candidatures que tu souhaites garder.

Conserve tes vœux en attente de la phase initial : tu peux encore y être admis !

Attention tu ne peux pas candidater pour des formations auxquelles tu as été refusé (sauf si c'est un parcours différent au sein de cette même candidature).

Durant la phase de **désistement du 20 juillet au 30 août** tu peux encore recevoir une proposition d'admission si tu as encore des vœux en attente et que tu n'as rien accepté définitivement (mais tu perdras toutes tes candidatures les moins bien classées dans ton ordre de préférence).



Les recours possibles

Parcoursup

Si tu n'as reçu aucune proposition d'admission ou si tu contestes une décision, plusieurs recours existent. Tu peux d'abord effectuer un recours gracieux auprès de l'établissement concerné afin de demander des explications sur le refus et de solliciter un réexamen de ton dossier. Pour ça tu contactes la personne en charge de la formation de l'université pour lui envoyer ton dossier : bulletins et lettre de motivation.

Si, tu restes sans affectation et que tu as bien fait des vœux en phase principale et complémentaire, tu peux saisir la Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) depuis ton dossier Parcoursup. Cette commission, placée sous l'autorité du rectorat, a pour mission d'accompagner les candidat·es sans proposition et de leur faire des offres de formation en fonction de leur projet, de leur situation personnelle et des places disponibles. Tu peux la saisir à partir du 1er juillet et jusqu'à la rentrée !



Les recours possibles

Mon Master

Si tu n'as reçu aucune proposition d'admission en master alors que tu es titulaire d'une licence, tu peux saisir le rectorat afin de faire valoir ton droit à la poursuite d'études. Attention : cette démarche doit être effectuée dans les 15 jours suivant ton dernier refus (ou l'obtention de ta licence si elle intervient après). Le rectorat doit alors te proposer des formations compatibles avec ton parcours et ton projet d'études. Pense également à demander les motifs de tes refus et à effectuer, si nécessaire, un recours gracieux auprès des universités concernées. Pour le recours gracieux il vaut mieux attendre fin août ou début septembre, quand des places se libèrent.



Ces recours existent, mais ils ne suffisent pas !

Chaque année, des milliers d'étudiant·es sont trié·es, refusé·es ou orienté·es par défaut faute de places suffisantes dans le supérieur. Pour Solidaires Étudiant·e·s, le problème n'est pas individuel mais politique : c'est la sélection et le manque de moyens dans l'université qu'il faut remettre en cause. L'accès aux études supérieures doit être un droit, pas une compétition entre étudiant-e-s précaires.

**Pour lutter contre la sélection
rejoins Solidaires Etudiant-e-s !**



Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes

